

**Bon à
Savoir!**
du numérique

mon
**ESPACE
SANTÉ**

MON ESPACE SANTÉ

Le service public numérique pour gérer sa santé



BAS_029

4 Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir ce nouvel outil développé par le Ministère de la Santé et des Solidarités, l'Assurance Maladie et la MSA, pour gérer votre santé grâce au numérique.

!? À quoi ça sert alors que certains d'entre vous possèdent peut-être un DMP (un dossier médical partagé) ?

💡 Mon Espace Santé va intégrer et remplacer le Dossier Médical Partagé, en offrant de nouvelles fonctionnalités intéressantes.

👉 Grâce à ce service en ligne, vous pourrez stocker au même endroit tous vos documents médicaux (ordonnances, radiographies...) pour les retrouver plus facilement, renseigner des informations complètes sur vos allergies ou vos traitements par exemple et même échanger directement avec des professionnels de santé via une messagerie sécurisée.

👉 Vous pourrez également utiliser un agenda santé pour gérer vos rendez-vous médicaux et recevoir des rappels pour les dates clés des examens de contrôle (bilans, mammographie, vaccination...).

Le petit plus ? Vous pouvez également rattacher à votre profil ceux de vos enfants !

 Mon Espace Santé est donc un service gratuit de stockage et de partage de vos données médicales avec les professionnels de santé.

Bien sûr, vous avez aussi le droit de vous y opposer et ne pas souhaiter le créer.

 Pour l'activer ou vous y opposer, c'est par ici que ça se passe : 

<https://www.monespacesante.fr/enrolement-accueil>

Il vous faudra le code provisoire reçu par courrier ou mail, envoyé par l'Assurance Maladie et votre carte vitale.

 Si jamais vous rencontrez des difficultés pour sécuriser vos appareils numériques, vos comptes, ou sur Internet en général, sachez que des ateliers informatiques gratuits sont mis en place sur le territoire de la [#CCAPV](#) pour vous faciliter la vie avec les outils numériques.